

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse  
**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein  
**Band:** 50 (1899)  
**Heft:** 2  
  
**Artikel:** Question du cubage  
**Autor:** Coulon, Paul de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-763728>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Question du cubage.

Réponse à l'article paru dans le n° 1 de 1899.

---

Aussi convaincus que Mr. *Roulet*, de la nécessité de ne comparer entr'eux que des cubages analogues, tous les forestiers ne sont cependant pas d'accord avec le système qu'il préconise pour obtenir l'analogie.

L'on peut craindre en effet qu'un „double mesurage“ n'amène des écarts plus grands entre volume martelé et volume façonné, et que le contrôle ne perde ainsi de son exactitude.

En voici un exemple :

Pendant le temps qui s'écoulera entre tout martelage et la reconnaissance des produits façonnés, il arrivera, pour une cause accidentelle ou autre, qu'un certain nombre de plantes non martelées, et qui n'auront donc pas été relevées au carnet, demanderont à être exploitées.

En pratique générale, le mesurage spécial, sur pied, de chacune de ces plantes isolées, tombées au hasard du temps et des accidents, ne se fera pas d'une manière sûre et régulière ; opération un peu compliquée pour la forêt, où le contrôle ne garde toutes garanties de régularité et d'exactitude qu'à la condition de conserver une grande simplicité. La plupart du temps on n'enregistrera ce cube de hasard que lors de la reconnaissance définitive de la coupe façonnée.

En multipliant outre mesure les opérations de mesurage l'on augmente nécessairement les occasions d'omissions ou de négligences, qui plus que tout, faussent le contrôle.

Mais sans compliquer le contrôle en forêt, par un double mesurage, à valeur bien relative, l'on peut obtenir des enregistrements analogues d'une manière toute simple.

De même que le commerçant français, cité par Mr. *Roulet*, encaissant des roubles, convertira dans sa comptabilité cette monnaie en francs, au cours du jour, de même un forestier pratique réduira, dans son livre de contrôle, le „cubage marchand“ qu'il aura relevé, en „cubage d'aménagement“ ; il fera pour cela usage du facteur de relation qu'il aura déterminé lors de l'établissement du plan d'aménagement, et qu'il vérifiera à chaque révision périodique.

En procédant de cette manière les avantages énumérés par Mr. *Roulet* restent d'ailleurs acquis, pour autant qu'ils ne sont pas illusoires.

Ainsi, en les récapitulant:

- 1° A l'entrée comme à la sortie, les volumes sont inscrits en cubages analogues.
- 2° Le facteur de relation entre cube évalué et réel peut être vérifié quand bon semblera, et le sera forcément à chaque révision; il se rapprochera du chiffre idéal 1 dans la même mesure que la forêt se rapprochera de l'état normal.
- 3° et 4° A notre avis, avantages illusoires; car le forestier expérimenté estimera le volume d'un arbre aussi sûrement à l'œil, qu'avec l'aide seule du compas, qui jamais ne tient compte de la grande irrégularité dans le décroissement du diamètre et qui exige une estimation oculaire de la longueur, d'où causes plus nombreuses d'erreurs.
- 5° Le cubage de vente pourra se faire sous écorce pourvu seulement que le facteur de relation en tienne compte.

Acceptons tranquillement la conclusion saine et nette émise à Lucerne de „*cuber le bois tel qu'il se présente*“; et surtout gardons-nous de compliquer et de multiplier *en forêt* les opérations de contrôle qui doivent rester simples, pour que partout et toujours l'on puisse compter sur leur régularité, leur exactitude, leur valeur.

*Paul de Coulon.*



## Mitteilungen — Communications.

### Schaden der Stürme vom Januar 1899 im Walde.

Die nachfolgenden Aufschlüsse über die in der ersten Hälfte vorigen Monats aufgetretenen Stürme und den von ihnen in unsern Waldungen angerichteten Schaden machen weder auf absolute Genauigkeit noch auf erschöpfende Vollständigkeit Anspruch. Ihr Zweck ist einzig, einen ungefähren Ueberblick über das Ereignis zu bieten, indem ein solcher, wenn dem letztern auf dem Fusse folgend, für den Waldbesitzer, wie für den Holzkäufer von Nutzen sein kann.